

Conférence interministérielle Santé publique

12 octobre 2022

Projet final

Présents

Membres

○ Alain Maron, Ministre (président de la CIM) + Miguel Lardennois, conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Benjamin Dalle, Ministre, en remplacement de Hilde Crevits, Ministre	Gouvernement flamand
○ Ministre Frank Vandenbroucke + Ri De Ridder, conseiller + Jan Bertels, chef de cabinet	Gouvernement fédéral
○ Ministre Antonios Antoniadis	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Yolande Husden, en remplacement de Christie Morreale, Ministre	Région wallonne
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre + Baudouin Byls, conseiller + Nathalie Irebe, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Dirk Ramaekers	○ Président du Comité de direction SPF Santé publique
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

○ Erika Vlieghe	U Antwerpen - présidente du SSC
○ Stefaan Van der Borght	SPF Santé publique - RMG
○ Tinne Leernout	Sciensano

○ Christie Morreale, Ministre	Région wallonne
○ Hilde Crevits	Gouvernement flamand

1. Politique en matière de COVID-19

1.1. Avis du « Strategic Scientific Committee » relatif à la stratégie hivernale COVID-19 2022

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

1. Les membres de la CIM prennent connaissance de l'avis émis par le « Strategic Scientific Committee ». Aucune remarque particulière n'est formulée.

1.2. Avis du RMG relatif à la stratégie hivernale COVID-19 2022

CONCLUSION ET DÉCISIONS

2. La CIM suit, de manière générale, l'avis du RMG. Quelques nuances sont apportées.

Concernant le point relatif à la vaccination de rappel :

- a. La décision relative à la nécessité d'une intensification de la communication - notamment par le biais des ministres eux-mêmes - pour que la population se fasse administrer le booster, est avalisée. Un message clair invitant les personnes âgées de 50 ans et plus à prendre rendez-vous pour recevoir le booster doit être mis en avant ;
- b. Au sein des maisons de repos, des maisons de repos et de soins ainsi que des hôpitaux, où le taux d'absentéisme du personnel de soins est élevé, entre autres à cause d'une infection à la COVID-19, les ministres des entités fédérées mèneront des concertations avec ce secteur afin de dynamiser la campagne pour ce public cible.

Concernant la politique de testing :

- c. Il importe de s'en tenir à une communication générale, sans cibler spécifiquement les enfants ;
- d. Le concept de « symptôme » devra être davantage explicité ;
- e. Dans le cadre de la justification des absences/des certificats d'absence dans le secteur de l'enseignement, le RMG prendra l'initiative de se concerter à ce sujet avec les ministres en charge à ce niveau ;
- f. S'agissant du secteur de l'accueil de la petite enfance, il n'y a pas lieu de modifier la réglementation, eu égard à la spécificité de ce secteur, sur les plans administratif et financier.



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

2. Communication

CONCLUSION ET DÉCISIONS

3. En termes de communication, une séance de questions-réponses sera organisée le vendredi avec la participation des entités fédérées. Des experts y seront également invités. Désormais, la communication avec la presse (en ce compris la rédaction des communiqués de presse par la CIM) sera assurée par les porte-paroles/responsables de la communication des différents ministres.

3. Prochaine réunion : le 19 octobre